Gambetta, ni la vôtre relative aux incompatibilités ; et je ne donnerai pas ma démission, j'attendrai ma révocation. » Néanmoins, le 3 février au soir, il fit afficher le décret de convocation des électeurs. Elu le 8 février député du Vaucluse, il donna sa démission de préfet et alla siéger à l'Assemblée ; mais, lors de la vérification des pouvoirs, les élections de ce département ayant été vivement contestées, Gent se démit de son mandat avec ses autres collègues du même département (7 mars 1871) ; il fut réélu le 2 juillet à une très-forte majorité.

GENT (George), orientaliste allemand. V. GENTIUS.

GENTEUR (Simon-Maximilien), administrateur français, né en 1815 à Saint-Germain-Mont (Ardennes). A sa sortie du lycée de Reims, il vint à Paris étudier le droit et y fut reçu avocat. En 1840, il se fit inscrire au barreau d'Orléans, fut élu bâtonnier de l'ordre en 1844, et, bientôt après, devint membre du conseil général du département. Il se mêla au mouvement de 1848, mais ne tarda pas à donner son concours à la politique du coup d'Etat. En 1854, il fut nommé maire d'Orléans, et, en 1856, préfet de l'Allier. Il y reçut, en 1861, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

M. Duruy, en tournée d'inspection, était chez M. Genteur lorsque arriva la dépêche qui le nommait ministre de l'instruction publique. Il le choisit pour secrétaire général (1863). A la session de 1864, M. Genteur, en qualité de conseiller d'Etat hors section, fut chargé de soutenir au Corps législatif le budget de l'instruction publique. Il eut aussi à défendre l'enseignement de l'histoire contemporaine dans les lycées. Au 15 août 1864, il fut promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Vers la fin de la même année, il quitta les fonctions de secrétaire général et fut fait conseiller d'Etat en service ordinaire. En cette qualité, il a été chargé de soutenir les projets concernant le ministère de l'instruction publique, dans les discussion relatives à la ville de Paris, à son budget, ses emprunts, à ses opérations. Son insuffisance a été notoire. La révolution du 4 septembre écarta M. Genteur de la scène politique ; il avait été, en 1869, nommé membre du conseil impérial du sceau.

GENTHIN, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 32 kilom. N.-E. de Magdebourg, sur le canal de Plauen et sur la Strenne ; 2,500 hab. Manufactures de lainage et de draps, brasserie, distillerie, tuilerie.

GENTIANE s. f. (jan-si-a-ne — lat. *gentiana ;* de *Gentius*, roi d'Illyrie, qui le premier découvrit cette plante et en montra les vertus et les propriétés). Bot. Genre de plantes, type de la famille des gentianées : *Les* GENTIANES *sont pleines de grâce, de fraîcheur et de délicatesse.* (Boitard.)

— **Encycl.** Les *gentianes* sont des dicotylédones gamopétales hypogynes, herbacées, à feuilles opposées, et dont les fleurs sont parfois très-vivement colorées des nuances les plus remarquables. Caractères du genre : un calice tubuleux à cinq divisions, une corolle à quatre, cinq et même dix divisions, marcescente ; des étamines au nombre de quatre ou cinq, soudées parfois par les anthères, un ovaire uniloculaire surmonté de deux stigmates sessiles. Le fruit est une capsule bivalve. On connaît un grand nombre d'espèces de *gentianes*.

La *gentiane* jaune (*gentiana lutea*) est la plus répandue et peut-être aussi la plus utile. C'est une fort belle plante, haute parfois de plus d'un mètre, dont les feuilles, opposées, sont larges, lisses et plissées fort élégamment dans le sens de leur longueur, et dont les fleurs jaunes et nombreuses se développent par faisceaux à l'aisselle des feuilles supérieures. Elle croît en France, dans presque toutes les contrées montagneuses. On récolte ses racines, qui atteignent la grosseur du poignet, et sont, en général, ramifiées, longues, rugueuses à l'extérieur, jaunes et spongieuses à l'intérieur ; leur saveur est amère et leur odeur très-forte. On ne doit prendre que celles qui sont saines et d'une grosseur moyenne. Leurs propriétés stomachiques, toniques et fébrifuges les font employer très-souvent en médecine. On administre, en général, la *gentiane* sous forme de macération et de décoction ou même d'extrait ; elle entre dans la préparation d'un grand nombre de médicaments composés. C'est le meilleur de tous les amers indigènes. En France, c'est celui que l'on trouve dans toutes les pharmacies. La racine de *gentiane* renferme, d'après MM. Henry père et Caventou, de la glu, une huile odorante, une huile fixe, une matière amère soluble dans l'eau et dans l'alcool (le gentianin), de la gomme, quelques sels minéraux et une quantité de sucre très-considérable. Depuis, M. Ch. Leconte a vu que le gentianin de MM. Henry et Caventou fournit, lorsqu'on le traite convenablement par l'eau froide, un principe cristallisable qu'on purifie par des cristallisations dans l'alcool bouillant. Ce corps cristallisé, que l'on a nommé gentisin, forme des aiguilles longues, jaunes et très-légères ; il n'a aucune saveur et ne jouit pas des propriétés médicamenteuses de la *gentiane* : en un mot, ce n'est pas le principe actif de cette racine, c'est plutôt un produit de la destruction de ce principe. Le gentisin se dissout dans les alcalis, en se colorant en jaune vif et en donnant des composés cristallisables. La quantité de sucre que renferme la racine est assez grande pour que, dans certaines localités où la *gentiane* croît abondamment, dans les Alpes par exemple, les paysans puissent la faire fermenter et en retirer par distillation une quantité d'alcool suffisante pour les rémunérer de leur peine.

La *gentiane* pourprée (*gentiana purpurea*) fournit une racine plus amère encore que celle de la *gentiane* jaune, et qui est fort usitée en Allemagne pour les mêmes usages. La *gentiane* ponctuée (*gentiana punctata*) a aussi les mêmes propriétés et est employée dans les pays du nord de l'Europe, où elle croît spontanément. Les autres variétés de *gentianes*, à l'exception de la centaurée (*gentiana centaurium*) et d'une plante fébrifuge indienne (*gentiana chirayita*), ne sont guère cultivées que comme plantes ornementales. La *gentiane* sans tige (*gentiana acaulis*), dont les fleurs sont bleues, est, à cause de sa petite taille, employée à faire des bordures. La croisette (*gentiana cruciata*) a aussi des fleurs bleues ; sa corolle, assez élégante, est à quatre divisions disposées en croix. La *gentiane* d'Allemagne (*gentiana germanica*) est une belle plante à fleurs bleues ou violettes, dont la corolle, à cinq divisions, est munie de longs cils qui lui donnent une grande légèreté ; elle croît spontanément en France. La *gentiane* d'automne (*gentiana pneumonantha*) a également des fleurs bleues, dont la corolle, à cinq divisions, est ventrue et gonflée de manière à ressembler à une petite outre, etc.

GENTIANÉ, ÉE adj. (jan-si-a-né — rad. *gentiane*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gentianes.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre gentiane. ‖ Une des tribus de cette famille, renfermant le genre gentiane.

— **Encycl.** Les *gentianées* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, rarement alternes, presque toujours entières, dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites, disposées le plus souvent en cimes terminales, ont un calice libre, tubuleux, persistant, à limbe partagé en quatre ou cinq divisions, rarement davantage ; une corolle généralement régulière, à divisions égales en nombre à celles du calice et alternant avec elles ; des étamines ordinairement aussi en nombre égal, à filets insérés sur le tube de la corolle ; un ovaire libre, à une seule loge multiovulée, composé de deux carpelles, et surmonté d'un style terminé par un stigmate simple ou double. Le fruit est une capsule uniloculaire, renfermant de nombreuses graines, à embryon petit, cylindrique, droit, entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les apocynées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus :

— I. *Gentianées vraies.* Plantes terrestres, à feuilles opposées ; corolle à préfloraison tordue ; graine à test membraneux. G. : gentiane, eudoxie, crawfurdie, triptérosperme, centaurelle, bartonice, andrewsie, pleurogyne, anagallidie, stellère, ophélie, henricée, sczukinie, exadène, halénie, frasère, swertie, lisianthe, hockinie, pétalostyle, pagée, irlbachie, léiothamne, symbolanthe, tachie, prépuse, tachiadène, léianthe, voyrie, chlore, ixanthe, schultésie, coutoubée, énicostème, slévogtie, canscore, pladère, sabbatie, enstome, zygostigma, sébée, lagéniade, belmontie, exochénie, schublérie, apophragme, érythrée, cicendie, microcale, franquevillie, orthostémon, chironie, orphion, plocandre, gyrandre, exacum ou exaque, lapithée, déjanire.

— II. *Ményanthées.* Plantes aquatiques, à feuilles alternes ; corolle à préfloraison induplicative ; graine à test ligneux. G. : ményanthe, villarsie, limnanthème et peut-être aussi glyphosperme.

Les *gentianées* sont répandues sur presque tout le globe ; elles croissent surtout dans les régions montagneuses. Leur suc est aqueux et amer. Beaucoup d'entre elles sont employées en médecine comme toniques, stomachiques, fébrifuges ou antiscrofuleuses. La beauté de leurs fleurs en a fait admettre un certain nombre dans les jardins.

GENTIANELLE s. f. (jan-si-a-nè-le — dimin. de *gentiane*). Bot. Syn. de CHIRONIE et d'ÉRYTHRÉE, genres de gentianées.

GENTIANINE s. f. (jan-si-a-ni-ne — du rad. *gentiane*). Chim. Principe particulier extrait de la gentiane : *La* GENTIANINE *est encore peu usitée, bien qu'on la regarde comme principe actif de la gentiane.* (F. Foy.) ‖ On dit aussi GENTIANIN s. m.

— **Encycl.** V. GENTIANIQUE.

GENTIANIQUE adj. (jan-si-a-ni-ke — rad. *gentiane*). Se dit d'un acide extrait de la gentiane.

— **Encycl.** L'acide *gentianique*, un des principes immédiats de la racine de gentiane (*gentiana lutea*), a été découvert par Henry et Caventou, et étudié plus à fond par Baumert. Pour l'extraire, on traite par l'eau froide la racine pulvérisée, afin d'en séparer le principe amer. On filtre, on presse, on dessèche le gâteau ; on le pulvérise de nouveau et on l'épuise par l'alcool concentré, dont on retire ensuite la majeure partie au moyen de la distillation. Il reste un résidu brun, très-amer, que l'on soumet à l'action de l'eau. Ce résidu donne alors des flocons légèrement bruns, qui renferment de l'acide *gentianique*, une résine assez semblable au caoutchouc, une substance grasse et un principe amer. Soumis à l'action de l'éther, ces flocons lui abandonnent la substance grasse qu'ils contiennent ; on les dissout ensuite dans l'alcool et l'on fait cristalliser. Les cristaux obtenus sont encore souillés du principe amer et de la matière résineuse. On purifie l'acide par une série de cristallisations dans l'alcool : 10 kilogrammes de racine fournissent ainsi de 3 à 4 grammes d'acide *gentianique* pur.

L'acide *gentianique* cristallise en aiguilles déliées, qui se dissolvent dans 36,3 parties d'eau à 16° et qui sont plus solubles dans l'éther, et plus encore dans l'alcool bouillant. Les solutions de cet acide ne rougissent pas la teinture de tournesol. Les alcalis le dissolvent facilement, et il suffit d'une très-faible quantité de ce corps pour communiquer une teinte jaune d'or à une quantité considérable d'un liquide alcalin ; il est, en effet, lui-même de couleur jaune. La saveur est nulle. Baumert y a trouvé 65,06 pour 100 de carbone, 4,12 d'hydrogène et 30,82 d'oxygène ; il en a déduit la formule $C^{14}H^{10}O^5$, qui manque de contrôle. L'acide *gentianique* est inaltérable à l'air et ne se décompose même en aucune manière à la température de 200°. Entre 300° et 340°, il se sublime en partie en aiguilles jaunes. La plus forte portion se carbonise toutefois en émettant une odeur *sui generis.* Les acides acétique, chlorhydrique, sulfureux et l'acide sulfurique étendu ne l'attaquent pas. L'acide sulfurique concentré le dissout, en se colorant en jaune. L'acide nitrique de 1,43 de densité, complétement débarrassé de vapeurs nitreuses, le dissout en se colorant en vert. L'eau précipite de cette dissolution un acide nitré qui, suivant Baumert, serait de l'acide dinitrogentianique $C^{14}H^8(AzO^2)^2O^5 + O^2O$. En présence des alcalis, cet acide nitré prend une nuance cerise. Lorsqu'on ajoute petit à petit de l'acide *gentianique* à de l'acide nitrique fumant, de manière que la réaction produite par une première portion soit calmée avant qu'on introduise une portion nouvelle, on obtient une liqueur d'où l'eau précipite une substance cristalline jaune. Cette substance paraît être l'acide trinitrogentianique.

Lorsqu'on fait passer du chlore à travers une solution aqueuse d'acide *gentianique*, il se précipite une substance floconneuse, légère, qui renferme du chlore au nombre de ses éléments.

L'acide *gentianique* décompose les carbonates alcalins. Les gentianates alcalins sont solubles, cristallisent en aiguilles et ne paraissent pas avoir une composition constante. Le sel de baryum forme un précipité floconneux orangé qui contient $C^{14}H^8Ba''O^5 + H^2O^2$. Le sel de plomb forme aussi un précipité orangé. On le prépare en mêlant de l'acide *gentianique* à de l'acétate neutre de plomb ammoniacal ; il renfermerait $(C^{14}H^8Pb''P^5)^2 Pb''H^2O^2$.

L'acide *gentianique* précipite les sels de cuivre en vert, les sels ferriques en jaune et réduit les sels d'argent.

GENTIANOÏDE adj. (jan-si-a-no-i-de — de *gentiane*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une gentiane.

GENTIEN (Benoît), religieux de l'abbaye de Saint-Denis, vivait dans le XVe siècle. Député de l'Université de Paris au concile de Constance, il s'y fit remarquer par son éloquence ; mais il est surtout connu parce que Le Laboureur lui a attribué la célèbre chronique latine connue sous le titre d'*Histoire de Charles VI, par le moine de Saint-Denis* (publiée en 1663, 2 vol. in-fol., par Le Laboureur). Quelques critiques doutent qu'il en soit réellement l'auteur.

GENTIL, ILLE adj. (jan-ti, i-lle ; *ll* mll. — du lat. *gentilis*, littéralement qui est de bonne race, de famille distinguée ; de *gens*, *gentis*, race, famille. Ce dernier mot se rattache au sanscrit *ganana*, *gâti*, *abhigana*, *parigana*, même sens, de la racine *gan*, engendrer, naître, en zend *zan*, d'où *zantu*, tribu. La même racine reparaît dans le grec *genos* et le latin *genus*). Aimable, gracieux, joli, délicat : *Une* GENTILLE *petite fille. Un* GENTIL *petit chapeau. Faire une moue* GENTILLE.

Qui t'a donné si *gentille* épousée ?
LA FONTAINE.

Hirondelle *gentille*,
Voltigeant à la grille
Du cachot noir,
Vole, vole sans crainte
Autour de cette enceinte,
J'aime à te voir.
ESQUIROS.

‖ Qui est d'une aimable délicatesse, en parlant des actes ou des discours : *C'est bien* GENTIL, *ce qu'il a fait là. Les* GENTILLES *choses qu'il dit ! Tiens !... tiens !... comme il m'a baisé la main ! c'est* GENTIL, *ça !... ça n'est pas des manières de paysan.* (G. Sand.)

Il me disait des mots les plus *gentils* du monde.
MOLIÈRE.

. . . . . Voici pour essai
Une histoire des plus *gentilles*.
LA FONTAINE.

— Noble de race :

Hommes mortels tant vilains que *gentils*.
ALAIN CHARTIER.

‖ Ce vieux sens est resté dans gentilhomme.

— Ironiq. Se dit de toute action, de toute parole qui mérite d'être désapprouvée : *Polisson ! comme c'est* GENTIL *ce que vous avez fait là ! Il est* GENTIL *ce monsieur, en vérité !* ‖ Déplaisant, peu honnête : *Un* GENTIL *compliment que vous me faites !*

— Bot. *Bois gentil*, Nom vulgaire du daphné mézéréum.

— **Syn. Gentil, beau, joli.** V. BEAU.

— **Antonymes.** Disgracieux, laid, malgracieux, vilain.

GENTIL, ILE s. (jan-ti, i-le — lat. *gentilis*, de *gens*, nation). Nom que les Hébreux donnaient aux étrangers, et les premiers chrétiens aux païens : *Les Juifs et les* GENTILS. *Les* GENTILS *étaient pour les Juifs ce que les barbares étaient pour les Grecs et les Romains. Les augures étaient en grande partie le fondement de la religion des* GENTILS. (Machiavel.) *Les Israélites ne s'éloignaient pas également de toutes sortes d'étrangers, quoiqu'ils les comprissent tous sous le nom de* goïm *ou* GENTILS. (Fleury.) ‖ Le féminin est peu usité.

— Dans le style religieux, Infidèle : *Aller prêcher la foi aux* GENTILS. ‖ *Vocation des gentils*, Extension de la vraie foi religieuse et du salut à toutes les nations, que les anciens livres avaient annoncée pour l'époque de la venue du Messie. ‖ *Apôtre des gentils*, Titre que se donna saint Paul, comme étant plus spécialement appelé à la conversion des infidèles : *Je vous le dis,* GENTILS, *tant que je serai l'*APÔTRE DES GENTILS, *je travaillerai à rendre illustre mon ministère.* (Saint Paul.)

— Hist. Soldat d'une milice exclusivement composée de Romains. ‖ Soldat de race franque, chez les Francs.

— Adjectiv. Qui n'est pas juif : *Le fils d'un père* GENTIL *était* GENTIL.

— **Syn. Gentils, idolâtres, infidèles, païens.** *Gentils*, dans sa signification propre, sert à distinguer du peuple juif tous ceux qui adoraient d'autres dieux que l'Etre suprême ; on ne doit employer ce mot qu'en parlant des temps où le peuple juif occupait encore la Palestine. *Païens* s'emploie par opposition à *chrétiens*, comme *gentils* par opposition à *juifs ;* cependant on ne l'applique de fait qu'à ceux qui adorent de faux dieux ; ainsi les mahométans et les juifs de nos jours ne sont pas proprement des païens. *Idolâtres* suppose formellement un culte rendu à des idoles, c'est-à-dire à des simulacres taillés de la main des hommes. *Infidèles* désigne, à un point de vue très-général, tous ceux qui n'ont pas la vraie foi ou qui l'ont rejetée.

GENTIL ou **GENTILE** (François), peintre, sculpteur et architecte français, né aux Riceys, petit village de la Champagne, en 1507 ou 1513, mort à Troyes en 1580. Ce maître, une des plus belles gloires de l'art français, est resté longtemps inconnu. On se contentait d'admirer les merveilles qu'il a laissées dans son pays natal, sans se soucier le moins du monde de l'auteur, et ce n'est que lentement que la lumière s'est faite sur ce grand artiste. Gentile, ainsi que le nommaient ses camarades d'Italie, a passé dix ans au moins dans l'atelier de Michel-Ange, et environ vingt ans dans les diverses villes d'Italie. Le grand maître florentin fait fréquemment mention dans sa correspondance de l'artiste champenois, dont le séjour en Italie paraît s'être prolongé de 1520 ou 1525 jusqu'en 1549, époque où il bâtit la ravissante église de Saint-André près de Troyes. C'est à partir de ce moment qu'il exécuta les chefs-d'œuvre qui nous restent de lui : à Troyes, l'admirable groupe de *Saint Joachim et sainte Anne ;* les figures de la *Foi* et la *Charité*, qu'on dirait fouillées par Michel-Ange ; *Pilate montrant Jésus-Christ ; Saint Jean soutenant la Vierge* et une *Madeleine*, à l'église Saint-Pantaléon ; une seconde figure de la *Vierge* et un bas-relief représentant *Une femme couchée sur un tombeau*, réminiscence heureuse de la femme du mausolée de Laurent de Médicis, à Saint-Nicolas. Ces sculptures portent la date de 1570. Mais c'est à Langres, à l'église Saint-Martin, qu'on peut admirer encore son chef-d'œuvre, ce fameux *Christ en croix*, qu'on peut regarder comme le dernier mot de la statuaire en ce genre. Cette figure, plus grande que nature, fouillée dans du cœur de chêne, est tout un poëme de souffrance et de sublime résignation. L'exécution magistrale, précise, sobre et savante, prouve une science anatomique que Michel-Ange seul pouvait enseigner à ses élèves ; mais la pensée qui rayonne au-dessus de cette création extraordinaire, c'est du génie, le génie de Gentil. Il serait trop long de conter ici la légende qui s'attache à l'histoire de ce chef-d'œuvre, légende dans laquelle Gentil est accusé d'avoir crucifié réellement un pauvre diable, pour avoir une idée plus juste de ce qu'est un homme en pareille position. On parle encore d'une statue (bronze) du cardinal de Givry sur son tombeau, de la cathédrale de Langres ; mais il nous a été impossible de retrouver la moindre trace de ce travail, détruit sans doute pendant la Révolution.

Tel est à peu près l'œuvre du grand statuaire français, dont la vie, on le voit, n'a pas laissé de traces nombreuses. Il fut pourtant bien apprécié de son vivant, mais il ne

vint pas à Paris ; il fut ignoré de la cour, et c'est là seulement qu'on eût rendu justice à son génie ; il y eût acquis une réputation à la hauteur de son talent, et son existence, mêlée à celle des personnages contemporains, nous serait alors connue comme la leur.

GENTIL (André-Antoine-Pierre), agronome français, né à Pesmes (Franche-Comté) en 1725, ou, d'après Dunaud, en 1731, mort à Paris en 1800. A dix-huit ans, il entra dans l'ordre des bernardins, s'occupa de chimie, d'histoire naturelle, fut chargé de la direction des fermes qui dépendaient de l'abbaye de Clairvaux, et s'occupa, à partir de ce moment, d'appliquer ses connaissances à l'agriculture. Il imagina des méthodes, multiplia les expériences, augmenta de beaucoup les revenus du couvent et fut nommé prieur de Fontenay, dans l'Auxerrois. A l'époque de la Révolution, Gentil quitta son cloître et termina à Paris ses jours dans la pauvreté. Outre un certain nombre de mémoires couronnés par les Académies de France et de Hollande, on a de ce savant religieux des ouvrages remplis de vues utiles et qui lui assignent un des premiers rangs parmi les agronomes français. Ses principaux ouvrages sont : *Premier essai d'agronomie* ou *Diététique générale des végétaux et application de la chimie à l'agriculture* (Dijon, 1777, in-8°) ; *Dissertation sur le café* (1787) ; *Manière de faire de très-bon vinaigre avec du petit-lait* (1787) ; *Est-il avantageux ou non de soutirer les vins ?* (1787) ; *Mémoire sur cette question : Déterminer par un moyen fixe, simple et à la portée de tout cultivateur le moment auquel le vin, en fermentation dans la cuve, aura acquis toute la force et toute la qualité dont il est susceptible* (1802).

GENTIL (Jean-Baptiste-Joseph), orientaliste, né à Bagnols (Languedoc) en 1726, mort en 1799. Il servit dans l'Inde sous Bussy, Dupleix et Lally, passa, après les désastres de ce dernier, au service du nabab d'Aoude, et s'y maintint jusqu'en 1778, époque où les Anglais exigèrent du prince son expulsion. Gentil rapporta de l'Inde tout un musée, objets d'histoire naturelle, armes, médailles, manuscrits, dessins, dont il fit présent au gouvernement français, après en avoir refusé de l'Angleterre un forte somme. Il a laissé divers ouvrages manuscrits, qui ont servi à la composition du livre suivant : *Mémoire sur l'Indoustan* ou *l'Empire mogol* (1822, in-8°).

GENTIL-BERNARD (Pierre-Joseph BERNARD, dit), poëte érotique français, né à Grenoble en 1710, mort en 1775. Il fit ses études chez les jésuites de Lyon, fut clerc de procureur à Paris, accompagna le général marquis de Pezay à l'armée d'Italie en qualité de secrétaire (1734), et remplit ensuite les mêmes fonctions auprès de la personne du maréchal de Coigny. A son retour à Paris, il commença à se faire connaître par de petits vers insérés dans l'*Almanach des Muses*, et par des lectures, dans les salons, de quelques fragments d'un poëme sur l'*Art d'aimer*. L'opéra de *Castor et Pollux*, qu'il donna en 1737, obtint un immense succès, grâce au talent de Rameau, qui en avait fait la musique. En 1740, il reçut de la cour la place de secrétaire général des dragons, belle sinécure aux appointements de 20,000 livres. C'est à cette occasion que Voltaire lui écrivit cette lettre si connue où, après l'avoir félicité de la faveur dont il vient d'être l'objet, il exalte la grâce de son talent poétique, le compare à Ovide et lui donne le nom de *Gentil-Bernard*, qui lui est resté. Dès lors il devint le poëte à la mode, le convive indispensable de tous les petits soupers. Mme de Pompadour l'admettait dans les siens, et il composa, dit-on, à sa demande, des pièces dignes d'animer ces orgies royales. L'excès des plaisirs le réduisit, en 1771, à une sorte d'état d'imbécillité. Ne pouvant plus remplir l'emploi qu'il occupait, il reçut, en dédommagement, celui de bibliothécaire du château de Choisy-le Roi. A part quelques vers dans l'*Almanach des Muses*, l'opéra de *Castor et Pollux* est le seul de ses ouvrages qui ait paru de son vivant. Le poëme de l'*Art d'aimer* fut publié aussitôt après sa mort : l'impression favorable que la lecture de divers morceaux détachés avait faite dans les salons s'évanouit lorsqu'on put juger de l'ensemble. Voltaire, honteux de s'être laissé séduire comme le commun des mortels et d'avoir prôné publiquement une composition si médiocre, écrivit alors : « Ce pauvre Bernard était bien sage de ne pas publier son poëme. » Les autres poésies de Gentil-Bernard, expression fidèle d'une société corrompue, écho d'une muse énervée, étaient encore moins dignes de voir le jour. Il existe pourtant plusieurs éditions de ses *Œuvres*, dont la plus complète porte la date de 1803 (2 vol. in-8°).

Gentil-Bernard ou l'Art d'aimer, vaudeville en cinq actes, de Dumanoir et Clairville, représenté au théâtre des Variétés, le 16 mars 1846. Gentil-Bernard a conçu l'idée d'écrire l'*Art d'aimer ;* il veut traiter son sujet avec connaissance de cause. Tout le vaudeville est là. Chaque acte est une expérience. A la pruderie hypocrite de la bourgeoisie succède le franc dévergondage de la grisette ; après le libertinage à froid de la grande dame viennent les rusticités de la paysanne et enfin les galanteries maniérées de la femme de théâtre. Mlle Déjazet, dans le rôle de Gentil-Bernard, une de ses meilleures créations, déploya toutes les ressources de son gracieux et spirituel talent. La pièce lui dut en grande partie son succès.

GENTIL DE CHAVAGNAC (Michel-Joseph), auteur dramatique et chansonnier français, né à Paris en 1767, mort en 1846. Il fut un des membres les plus assidus du Caveau et un des plus actifs collaborateurs de Désaugiers, avec qui il a donné une jolie comédie, l'*Hôtel garni*, et la *Chatte merveilleuse*, vaudeville qui rapporta 3 millions aux directeurs des Variétés, si l'on en croit Scribe. Les auteurs, eux, se contentaient de 12 francs par soirée. Avec le même, Gentil a donné encore : *Monsieur sans gêne* ou l'*Ami de collége*, les *Maris sans femmes*, etc. Comme tant d'autres, il avait fait sa partie dans l'enthousiasme bonapartiste et signé des à-propos à la louange de l'Empire, tels que : les *Fêtes françaises* ou *Paris en miniature*, en collaboration avec Rougemont, gros et franc épicurien du Caveau aussi, pièce destinée à célébrer le mariage de Napoléon ; et l'*Heureuse nouvelle* ou le *Premier venu*, pour la naissance du roi de Rome. Il n'en écrivit pas moins avec Désaugiers le *Retour du lis* (Variétés, 3 mai 1814, le jour même de l'entrée du roi Louis XVIII) ; avec le même et Brazier, l'*Ile de l'Espérance* (même année) ; avec le même et Chazet, *Chacun son tour* ou l'*Echo de Paris*, divertissement villageois joué à l'Odéon, en présence de la famille royale, par des acteurs de tous les théâtres royaux et des deux théâtres de vaudeville ; cet à-propos, donné pour célébrer le drapeau blanc, mentionnait sur l'affiche, fait curieux à rappeler, le grade de chacun des auteurs dans la milice civique. Cette mention tenait à la circonstance d'où l'ouvrage était né, c'est-à-dire à un banquet offert à la garde royale par la garde nationale. On cite encore de Gentil : la *Jeunesse de Favart*, vaudeville, un grand nombre de chansons, la plupart spirituelles, et des poésies fugitives. Il avait rempli les fonctions de lecteur du roi.

GENTILDONNA s. f. (djain-til-do-na). V. GENTILLE-DONNE.

GENTILÉ s. m. (jan-ti-lé — du lat. *gentile*, de la nation). Gramm. Nom des personnes désignées par celui de leur pays : *Français, Romain, Lorrain, Gascon, Parisien, Anversois, Batignollais sont des* GENTILÉS. ‖ Ensemble des noms plus ou moins généraux qui désignent une personne par rapport au pays qu'elle habite : *Européen, Français, Gascon, Toulousain forment le* GENTILÉ *d'un habitant de Toulouse.*

GENTILE (François), sculpteur français. V. GENTIL.

GENTILE DA FABRIANO, peintre de l'école romaine. V. FABRIANO.

GENTILE GENTILI, en latin **Gentili de Gentilibus**, médecin italien, né à Foligno (d'où son surnom de **Fulginas**) vers 1230, mort à Bologne vers 1310. Il suivit les leçons du célèbre Thaddée de Florence, acquit lui-même une grande réputation qui s'étendit au dehors de l'Italie, et commenta de la façon la plus brillante les ouvrages d'Avicenne, qui formaient alors la base de l'enseignement médical. On a de lui plusieurs ouvrages, publiés à Venise (1484-1486-1492, 4 vol. in-fol.). — GENTILE GENTILI, qu'on croit être le fils du précédent, né à Foligno, mort de la peste en 1348, pratiqua également avec un grand éclat l'art médical, devint médecin du pape Jean XXII, et reçut des habitants de Pérouse le droit de cité. D'après certains auteurs, les ouvrages attribués à son père seraient de lui.

GENTILFEMME s. f. (jan-ti-fa-me). V. GENTILLE FEMME.

GENTILHOMMAILLE s. f. (jan-ti-llo-ma-lle ; *ll* mll. — rad. *gentilhomme*). Par dénigr. Ramassis de gentilshommes, caste de gentilshommes : *Laissez là toute cette* GENTILHOMMAILLE *gasconne.*

Suffit d'être enrôlé dans la *gentilhommaille*,
Pour être convaincu de n'avoir point de maille.
BOURSAULT.

GENTILHOMME pl. **GENTILSHOMMES** s. m. (jan-ti-llo-me ; *ll* mll ; pl. jan-ti-zo-me — V. l'étym. à la partie encycl.). Homme noble de race, et dont la noblesse n'est ni achetée ni donnée : *Un vrai* GENTILHOMME. *Un brave* GENTILHOMME. *Fier comme un* GENTILHOMME. *Foi de* GENTILHOMME. *Autrefois, on ne faisait étudier les* GENTILSHOMMES *que pour être d'Eglise.* (St-Evrem.) *Le* GENTILHOMME *de Louis XVI disait : J'attendrai ; le* GENTILHOMME *de Bonaparte dit : J'attendrons.* (P.-L. Courier.)

Tu fais le *gentilhomme !* eh ! Dandin, mon ami...
RACINE.

‖ Personne noble qui s'attachait volontairement à la cour et à la personne du roi : *Henri IV, une fois la guerre faite, aimait que ses* GENTILSHOMMES *demeurassent au logis plutôt qu'à la cour.* (Ste-Beuve.)

Qu'est-ce qu'un *gentilhomme ?* un pilier d'antichambre.
RACINE.

— Fig. Personne qui montre une certaine fierté dans ses manières : *Tout membre de l'Académie française passe dans l'opinion pour un* GENTILHOMME *littéraire qui en prend à son aise.* (Ste-Beuve.)

— Pop. Cochon, soit parce que cet animal ne travaille pas, soit parce qu'il est vêtu de *soie.* ‖ Les nègres d'Amérique disent de même : *Le cochon ne travaille pas ; il est* GENTILHOMME.

— Fam. *Gentilhomme à lièvre*, Simple gentilhomme de campagne, d'une fortune peu brillante : *Mon Dieu ! qu'un petit* GENTILHOMME À LIÈVRE *est heureux dans sa gentilhommière !* (Mme de Simiane.) ‖ *Gentilhomme de parchemin*, Roturier anobli.

— Hist. *Gentilshommes au bec-de-corbin*, Gardes du roi créés par Louis XI. ‖ *Gentilhomme servant*, Chacun des trente-six gentilshommes qui servaient, l'épée au côté, à la table du roi et des princes. ‖ *Gentilhomme de la chambre*, Gentilhomme qui servait auprès de la personne du roi : *Le premier* GENTILHOMME DE LA CHAMBRE *du roi avait l'honneur de lui présenter la chemise.* ‖ *Gentilshommes ordinaires de la maison du roi*, Officiers domestiques créés par Henri III, et remplissant des fonctions analogues à celles de nos aides de camp. ‖ *Gentilshommes de la manche*, Gentilshommes qui accompagnaient habituellement un prince adolescent.

— Féod. *Gentilhomme de nom et d'armes*, Gentilhomme qui portait un nom de terre ou de localité quelconque, qu'il en fût ou non le seigneur, et aussi Noble d'ancienne extraction. ‖ *Gentilhomme de parage*, Homme noble par son père. ‖ *Gentilhomme de haut parage*, Descendant d'une famille illustre.

— Art mil. anc. *Gentilhomme d'artillerie*, Garde ou officier d'artillerie de famille noble, préposé à chaque pièce d'artillerie. ‖ *Gentilhomme du drapeau-colonel du régiment des gardes-françaises*, Chacun des quatre officiers créés en 1680 pour accompagner le roi.

— Métallurg. Pièce de fonte sur laquelle on fait couler le laitier d'un haut fourneau.

— Ornith. Nom vulgaire du fou de Bassan.

— **Antonymes.** Bourgeois, manant, prolétaire, roturier, rustre, vilain.

— **Encycl.** *Gentilhomme* signifiait celui qui était noble d'extraction, à la différence de celui qui était anobli par charge ou par lettres du prince, lequel était noble sans être *gentilhomme*, mais ce dernier communiquait la noblesse à ses enfants, lesquels devenaient *gentilshommes*. Telle était, avant la Révolution, la jurisprudence nobiliaire à cet égard.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot du latin *gentiles*, qui, chez les Romains, signifiait ceux qui étaient d'une même famille ou qui prouvaient l'ancienneté de leur race. Cette ancienneté, que l'on appelait *gentilitas*, était un titre d'honneur ; mais elle ne formait pas une noblesse telle qu'est parmi nous la noblesse d'extraction. La noblesse n'était pas même héréditaire et ne passait pas les petits-enfants de celui qui avait été anobli par l'exercice de quelque magistrature.

D'autres veulent que les titres d'écuyer et de *gentilhomme* aient été empruntés des Romains, chez lesquels il y avait des *scutarii* et des *gentiles*.

Enfin, une troisième opinion, qui paraît mieux fondée, est que le terme de *gentilshommes* vient du latin *gentis homines*, qui signifiait les *gens dévoués au service de l'Etat*, tels qu'étaient autrefois les Francs, d'où est venue la première noblesse d'extraction. Tacite, parlant des Gaules, dit que les compagnons du prince ne traitent d'aucune affaire qu'ils n'aient embrassé la profession des armes ; que l'habit militaire est pour eux la robe virile ; qu'ils ne sont jusque-là que membres de familles particulières, mais qu'alors ils appartiennent à la patrie et à la nation, dont ils deviennent les membres et les défenseurs.

La qualité de *gentilhomme* fut autrefois si honorable que les rois eux-mêmes juraient foi de *gentilhomme*, parce que cette qualité semblait alors renfermer toutes les vertus. Quoique les temps soient bien changés, aujourd'hui encore un bon *gentilhomme* se croirait déshonoré s'il manquait à sa parole.

François Ier, dans une assemblée de notables, en 1527, dit qu'il était né *gentilhomme*, et non roi, qu'il parlait à des *gentilshommes* et qu'il voulait en garder les privilèges.

Henri IV relève aussi la qualité de *gentilhomme :* « Si je faisais gloire, disait-il, en faisant l'ouverture des états de Rouen, de passer pour un excellent orateur, j'aurais ici apporté de plus belles paroles que de bonnes volontés ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus relevé que de bien parler. J'aspire aux glorieux titres de libérateur et de restaurateur de la France ; déjà, par la faveur du ciel et par le conseil de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, dont je ne distingue point nos princes, la qualité de *gentilhomme* étant le plus beau titre que nous possédons... »

Avant la Révolution, on distinguait plusieurs sortes de *gentilshommes*, savoir : 1° *gentilhomme* de parage ; 2° *gentilhomme* de haut parage ; 3° *gentilhomme* de bas parage ; 4° *gentilhomme* de ligne ou de sang ; 5° *gentilhomme* de quatre lignes ; 6° *gentilhomme* de quatre races ; 7° *gentilhomme* de nom et d'armes. Nous allons les définir successivement.

1° Le *gentilhomme* de parage était autrefois, selon l'expression de quelques-unes des coutumes de France, le *gentilhomme* qui était tel par son père, et celui-là pouvait être fait chevalier, tandis que celui qui était fils d'une mère noble et d'un père vilain ne pouvait pas parvenir à la chevalerie ; ce dernier n'en était pas moins *gentilhomme*, et il pouvait tenir des fiefs.

2° Le *gentilhomme* de haut parage était celui qui était descendu d'une famille illustre.

Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis*, dit : « ... Or il se remarque que le mot de *parage* est employé pour la noblesse de sang, et être issu de *haut parage*, c'est être descendu d'une famille illustre et ancienne, tant en race qu'en fief. »

Ja es-tu riche, et trop de *haut parage ?*
Quatorze comtes as-tu de ton lignage ?
GARIN.

3° Le *gentilhomme* de bas parage était celui qui descendait d'une famille moins noble.

Parage signifiait aussi le partage d'un fief qui se faisait entre des frères, dont l'aîné était appelé chemier, c'est-à-dire chef de la succession, et les autres frères parageaux, c'est-à-dire partageant. Ces derniers étaient égaux en dignité au frère aîné, selon Cujas : *Sunt pares in feudo, qui feudum tenent jure paragii.*

4° Le *gentilhomme* de ligne ou de sang est la même chose que noble d'extraction.

Expilly, dans son *Dictionnaire de la France*, fait connaître la différence qu'il y a entre l'homme de qualité et l'homme de condition. « Le fils d'un homme anobli, dit-il, est *gentilhomme*, et la fille *demoiselle ;* les enfants de la haute noblesse sont gens de qualité. Ceux qui comptent plusieurs degrés sans illustration extraordinaire forment l'homme et la femme de condition. »

5° Le *gentilhomme* de quatre lignes était celui dont le père et la mère, l'aïeul et l'aïeule, le bisaïeul et la bisaïeule, le trisaïeul et la trisaïeule, étaient nobles et issus de parents nobles. Cette preuve était donc celle de quatre degrés au-dessus du présenté, et elle exigeait impérieusement que la noblesse des mères fût aussi bien justifiée que celle des ascendants paternels, afin d'avoir entrée dans les chapitres nobles.

« Pour être *gentilhomme* de quatre lignes, dit le P. Honoré de Sainte-Marie, il ne suffit pas seulement d'avoir huit quartiers de noblesse tant du côté du père que de la mère, il faut encore une grande ancienneté et être allié avec des maisons anciennes, et enfin que ces maisons anciennes ne soient pas anoblies ou roturières, suivant l'usage des tournois. »

Du Cange dit que « cette noblesse de quatre lignes se représentait par les quatre cierges armoriés qui se mettent aux quatre coins du cercueil du défunt, et que maintenant par abus l'on augmente, et que ces quatre cierges devaient être portés par les plus proches du lignage. »

6° Le *gentilhomme* de quatre races ou d'extraction avait bien une noblesse acquise, qu'il tenait de ses ancêtres à la quatrième génération ; mais cette noblesse ayant un principe connu, par un anoblissement, par lettres ou moyennant finances, ou par l'exercice de quelque charge, il ne pouvait prétendre à la noblesse du *gentilhomme* de nom et d'armes qui avait toute l'ancienneté nécessaire du sang, ni à celle du *gentilhomme* de quatre lignes, parce que la noblesse de race se comptait des pères seulement, sans la corroboration de la lignée maternelle.

Cette noblesse de race ne s'acquérait donc qu'à la quatrième génération, c'est-à-dire que, lorsque le prince avait accordé un anoblissement à quelqu'un, les descendants de celui-ci ne pouvaient arguer de la noblesse de race qu'au quatrième degré : *Nobilitas est qualitas per principem illata ; non perficitur usque ad quartum gradum.* (Barth., *De dign.*, ch. XII.)

Celui qui était anobli acquérait la noblesse, mais non pas la race. Limnæus dit qu'une semblable noblesse a sa puberté dans les enfants de l'anobli, l'adolescence dans ses petits-fils, et la maturité dans ses arrière-petits-fils.

Les lettres d'anoblissement pouvaient être révoquées par le prince pour certains motifs ; mais il fallait toujours que ce fût avant ce quatrième degré, parce qu'alors, la noblesse de race étant formée, elle ne pouvait pas être détruite.

Le roi Charles VIII, par lettres datées de l'an 1484, ordonne que ceux qui prouveront leur noblesse par delà la quatrième génération seront réputés nobles de race.

En Lorraine, nul n'était estimé *gentilhomme* qu'il n'eût justifié de quatre degrés paternels.

La déclaration du 8 février 1661 porte que ceux qui se prétendent nobles d'extraction doivent justifier, par titres authentiques, de la possession de leur noblesse et de leur filiation depuis l'année 1550, et que ceux qui n'ont des titres et contrats que depuis et au-dessous de l'année 1560 doivent être déclarés roturiers et contribuables aux tailles et autres impositions.

7° Le *gentilhomme* de nom et d'armes, selon Jean Scohier, est celui qui porte le nom de quelque province, bourg, château, seigneurie, ou fief noble, ayant des armes particulières, quoiqu'il ne soit pas seigneur de ces terres. Car tel est seigneur d'une terre, qui n'a pas droit aux armes qui appartiennent à un autre qui n'a rien en la seigneurie, vu que les armes se peuvent donner à une terre ou seigneurie par la concession du prince.

La parfaite noblesse, selon Chassanæus,